



REGLEMENT PARTICULIER

16ème RALLYE DE MEZIDON

21et 22 mai 2011

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Des la parution du permis d'organiser de la FFSA.....
Ouverture des engagements :	dès l'envoi de la demande d'engagement.....
Clôture des engagements :	9 mai 2011(cachet de la poste faisant foi).....
Parution du road-book :	21 mai 2011.....
Dates et heures des reconnaissances :	21 mai 2011 de 8 à 21 heures.....
Vérification des documents et des voitures :	21 mai 2011de 10H30 à 12H00 et 14H00 à 18H30.....
Heure de mise en place du parc de départ :	21mai 2011 à 15H00 – les voitures devront être en parc fermé obligatoire à 18H30.....
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	21 mai 2011à 18h45.....
Publication des équipages admis au départ :	21mai 2011 à 19h30.....
Briefing des pilotes prioritaires le :	Additif donné aux engagements .avec feuille d'émargement
Départ de : MEZIDON,	22mai 2011 -1 ^{ère} voiture au podium à 8H00
Publication des résultats provisoires du rallye	22 mai 2011 :30mn après l'arrivée de la dernière voiture. En parc fermé.....
Remise des prix :	22 mai 2011 à 19 H30.....

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile club de l'ouest pays Normand..organise les 21 et 22 mai 2011 en qualité d'organisateur administratif, le 16^{ème} rallye de MEZIDON.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R169 en date du 31/03/2011

Comité d'Organisation

Président :	Francis LEBEL.....
Membres :	Les membres de L'ECURIE AUGERONNE AUTOMOBILE.....
Secrétariat du Rallye, Adresse :	43 rue de la pépinière 14270 MEZIDON CANON
Téléphone :	02 31 90 09 12.....
Permanence du Rallye :	Maison des associations – rue Lemeray 14270 MEZIDON CANON....
Lieu, date, horaire :	21mai 2011 de 10H30 à 19H30
	22mai 2011 de 7H30 à 19H30

Organisateur technique

Nom :	Francis LEBEL.....
Adresse :	43 rue de la pépinière 14270 MEZIDON CANON

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	Marc Aubert licence 40515	
	Michel Wico licence 2204	
	Sylvie Queru licence 14919	
Directeur de Course :	Jacques VERRIER (licence n° 8465)	
Directeur de Course Adjoint :	Chantal Lebel licence 54921	
Directeur de spéciale :	Jacques Lemasle	
	Jacky FRANCOISE (licence n° 115323.)	
	Thierry Coligneaux licence 6468	
Chronométrateurs :	Daniel HERVIEU (licence n° 179222)	
	René MILLET (licence n° 47927)	
	Christian Beuve licence 2783	
	Jean-Louis GASLAIN (Licence n° 13118)	
Médecin Chef :	docteur VLADIMIR MANSOUR (Licence n° 178211.)	
Commissaires Techniques : (responsable)	Jean Pierre FOURRE (licence n° 2364)	

Jacques SALENNE (licence 18219)
Jonathan JARDIN (licence n° 166047)
M. BOGEMANS Christophe (licence n° 44924)
Yann BOGEMANS (licence n° 44928)
Y. LEMALE (licence 6987)
Francis Lebel (licence 6019)

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Danielle Lemasle
Directeur adjoint Administratif François JARDIN (licence n°20414)

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de MEZIDON compte pour - la finale de la coupe de France des rallyes 2011
le championnat du comité régional du sport auto de Normandie.....

le championnat ACO.
Le challenge ASACO pays normand
Le challenge inter écuries.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : 21 mai 2011 de 10H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 Maison des associations à MEZIDON-CANON
les vérifications techniques auront lieu le 21 mai 2011 de 10H45 à 12H15 et de 14H15 à 18H30 à MEZIDON-CANON parking de l'école A. Camus. Les voitures devront être rentrées au parc le 21 mai avant 19h
Les vérifications finales seront effectuées : au garage Renault à MEZIDON CANON
Prix de la main d'œuvre / Taux horaire : 45 euros TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de MEZIDON doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 09 mai 2011 accompagné du règlement (chèque libellé à l'ordre de L'Ecurie Augeronne Automobile)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 Voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 570 € (285 x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.12.P Une retenue de 40% sur l'engagement sera appliquée pour tout désistement non justifié après le 17 mai 2011 (n° appel : 02 31 90 09 12)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Parc unique et obligatoire, avec pointage : Z.I. Zukerman à MEZIDON CANON

Extincteur et bâche obligatoires pour les équipes d'assistance (voir conditions réglementation générale)

Sens unique obligatoire et vitesse limitée à 30Km/h dans le parc.

Conforme au règlement standard de la FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au Présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de MEZIDON représente un parcours de 110.40km.....Il est divisé en 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 31.20km
Les épreuves spéciales sont : ES 1 – ES 3 – ES 5 = Les authieux 6.400km
ES 2 – ES 4 – ES 6 = Ecajeul 5.000km
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : **Samedi 21 mai 2011 de 08H00 à 20H00** - le nombre de passages est **limité à 3 maximum**, des contrôles seront effectués sur chaque ES.

Tout équipage ayant un mauvais comportement lors des reconnaissances pourra se voir sanctionner, après réunion du collège.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont conformes à la réglementation FFSA :

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Répartition des prix en chèques

Scratch : 1^{er} : 370 € – 2^{ème} : 270 € – 3^{ème}:220 €

Classe : 1^{er} ---: 250 € (de 1 à 5 partants)

2^{ème} : 170€ (de 6 à 10 partants)

3^{ème} : 133 € (de 11 à 14 partants)

4^{ème} : 100€ (de 15 à 20 partants)

Dans les classes où il y a moins de 3 partants, 50% du prix du 1^{er} de classe sera distribué

Au 1^{er} équipage féminin, un chèque de 60 €.

Un poste de commissaire sera tiré au sort dans chaque spéciale.

LES COUPES ET PRIX EN CHEQUE non cumulables seront distribuées.

La remise des prix se déroulera le : 22 mai 2011, salle de la muse à MEZIDON CANON, après la parution du classement définitif.